

Compte rendu sommaire
Réunion du comité syndical
Séance du 08 avril 2019

Date de convocation : 29/03/2019

L'an DEUX-MILLE-DIX-NEUF, le HUIT du mois d'AVRIL, à 17h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne, légalement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER.

Membres présents : Mme LAPOIRIE, MM. FOURNIER, CORRADI, DROUIN, FREYBURGER, GIRARD, MATELIC (jusqu'à la délibération n° 2019-13), MULLER, MUNIER, NOBILE, TURCK et TUSCH.

Membres absents ayant donné procuration : M. ABATE à Mme LAPOIRIE
M. BOLTZ à M. FOURNIER
M. HENRY à M. MULLER
M. SADOCCO à M. TURCK
M. WAGNER à M. FREYBURGER

Absents excusés : Mme LOMBARDI, MM. MAHLER, OCTAVE et MATELIC (à partir de la délibération n° 2019-14).

Approbation des Procès-verbaux des séances du 19 et du 25 mars 2019

Le Comité syndical, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE**, les procès-verbaux des séances du Comité Syndical du 19 et du 25 mars 2019.

Délibération n° 2019-06 - COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – APPROBATION

Le Président s'étant retiré, le Comité Syndical ayant entendu l'exposé de Monsieur SADOCCO, Premier Vice-Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte administratif 2018.

Délibération n° 2019-07 – COMPTE DE GESTION 2018 – APPROBATION

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2018 au 31 Décembre 2018,
- APPROUVE l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- APPROUVE la comptabilité des valeurs inactives,
- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le trésorier de Rombas, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Délibération n° 2019-08 – BUDGET PRIMITIF 2019 –
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018.**

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 comme suit :
 - 1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement
Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 201.540,51 €

2°) En excédent de fonctionnement reporté
Compte 002 – Excédent reporté : 92.629.24 €

Délibération n° 2019-09 - AMÉNAGEMENT D'UNE MAISON DU PROJET – AUTORISATION DE PROGRAMME – MODIFICATION

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de modifier l'autorisation de programme relative à l'aménagement d'une Maison du Projet, conformément au tableau récapitulatif annexé.

Délibération n° 2019-10 - AMÉNAGEMENT D'UN POLE D'ACCOMPAGNEMENT AUX PORTEURS DE PROJETS – AUTORISATION DE PROGRAMME - MODIFICATION

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de modifier l'autorisation de programme relative à l'aménagement d'un Pôle d'Accompagnement aux Porteurs de Projets, conformément au tableau récapitulatif annexé.

Délibération n° 2019-11 - TRAVAUX DE PAYSAGEMENT (RÉALISATION D'UNE « AGRAFE PAYSAGERE ») – AUTORISATION DE PROGRAMME – MODIFICATION.

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de modifier l'autorisation de programme relative aux travaux de réalisation d'une agrafe paysagère sur le site des Portes de l'Orne, conformément au tableau récapitulatif annexé.

Délibération n° 2019-12 - AMÉNAGEMENT DE VOIRIES – AUTORISATION DE PROGRAMME

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de modifier l'autorisation de programme relative aux travaux d'aménagement de voiries sur le site des Portes de l'Orne, conformément au tableau récapitulatif annexé.

Délibération n° 2019-13 - BUDGET PRIMITIF 2019

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le Budget Primitif 2019 qui s'équilibre comme suit, en dépenses et en recettes :
 - En section de fonctionnement : 250.784,44 €,
 - En section d'investissement : 4.980.192,21 €.
- Et ADOPTE ce budget par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, et par opérations en section d'investissement.

Délibération n° 2019-14 - DÉTERMINATION DES CONTRIBUTIONS FINANCIERES DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DU PAYS ORNE MOSELLE ET RIVES DE MOSELLE

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- FIXE les contributions financières de chacune des deux Communautés de Communes comme suit :
 - Communauté de Communes du Pays Orne Moselle :
 - En section de fonctionnement : 0,00 €
 - En section d'Investissement : 167 845,00 €
 - Communauté de Communes Rives de Moselle :
 - En section de fonctionnement : 0,00 €
 - En section d'Investissement : 35 413,59€

Délibération n° 2019-15 - AMÉNAGEMENT D'UNE MAISON DU PROJET (BÂTIMENT DES SYNDICATS) – TRAVAUX RÉALISÉS SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LORRAINE (CLOS ET COUVERT) – CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE ET DE TRAVAUX - AVENANT N° 2

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE que l'Établissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) assurera le règlement de l'ensemble des dépenses liées à l'exécution des travaux de réhabilitation de l'ancien « Bâtiments des Syndicats » dont il assure la maîtrise d'ouvrage, dans la limite de 650 000 € TTC, financés par :
 - L'EPFL, à hauteur de 80 %, soit 520 000 € TTC,
 - Le Syndicat Mixte des Portes de l'Orne, à hauteur de 20 %, soit 130 000 € TTC
- Et AUTORISE le Président à signer l'avenant à la convention du 13 novembre 2015 à passer à cet effet.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président** lève la séance à 17h25.

Fait à Rombas, le 08 avril 2019

Le Président,



Lionel FOURNIER

100

100